

FONDATION BON SAUVEUR

PÔLE SANTÉ MENTALE

LIVRET

D'ACCUEIL

DES NOUVEAUX SALARIÉS



SOMMAIRE

Le mot du Présidentpage 3
Le mot du Directeur Généralpage 4
Charte de promotion de la bientraitancepage 5
Panorama de la Fondationpage 6
Organigramme de fonctionnement de la Fondationpage 8
Les instances de la Fondation Bon Sauveurpage 10
Les Dispositifs de Soins et zones d'interventionpage 16
<i>Définition des dispositifs de soins en psychiatrie</i>p.16
<i>Zones d'intervention des CMP</i>p.18
<i>Cartographie des dispositifs de soins</i>p.20
<i>Contacts principaux des dispositifs de soins</i>p.21
<i>Le pôle social et médico-social</i>p.22
<i>Cartographie du pôle social et médico-social</i>p.25
Les Services Administratifspage 26
La Pharmaciepage 29
Hygiène hospitalièrepage 30
Bon à savoirpage 33
<i>Le Comité d'Entreprise</i>p.33
<i>Tenue professionnelle</i>p.33
<i>Restauration</i>p.34
<i>Centre d'Information et de Documentation</i>p.34
Lire sa fiche de salairepage 35
Petit lexique des sigles usuelspage 36
Annuaire synthétique des numéros abrégéspage 37
Plan du Centre Hospitalier de Bégardpage 38
En savoir +page 40

LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



La Fondation Bon Sauveur : un établissement à l'identité en relation avec vos compétences

La Fondation Bon Sauveur est riche d'une longue histoire en santé mentale et d'accueil des personnes en situation de handicap psychique.

Ses activités qu'il s'agisse de l'accueil des personnes âgées et/ou en situation de handicap, des soins de santé mentale en établissement ou en ambulatoire, mobilisent des professionnels aux compétences variées.

Votre concours est essentiel pour la réalisation des missions de la Fondation qui accompagne le plus souvent, tout au long d'une vie professionnelle celles et ceux qui y travaillent.

Pour ce faire, les activités et les métiers évoluent dans les deux grands types d'activité : celle de l'accompagnement de la dépendance et de la situation de handicap et celle de l'accompagnement en santé mentale. Pour l'exercice de ces activités, les fonctions logistiques, hôtelières et administratives sont primordiales et requièrent des professionnels formés et à l'écoute des besoins des usagers.

C'est pourquoi la Fondation soutient votre évolution de carrière à travers la mobilité interne, la formation et le cas échéant la promotion professionnelle.

Le travail à la Fondation est aussi un travail d'équipe et le Conseil d'Administration a à cœur de favoriser l'exercice de bonnes conditions de travail dans tous les secteurs.

Je vous souhaite la bienvenue, dans ce cadre si vous êtes nouvel arrivant et à tous un plein épanouissement dans l'exercice de vos fonctions auprès de la Fondation.

Les valeurs de la Fondation Bon Sauveur :

- Respect
- Bienveillance
- Ecoute et dialogue
- Professionnalisme
- Engagement

Roland Ollivier,
Président du Conseil d'Administration

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bienvenue à la Fondation Bon Sauveur

Vous avez récemment rejoint un de nos établissements et découvrez votre environnement professionnel : bienvenue à la Fondation Bon Sauveur de Bégard ! Dans la découverte de votre fonction et de la Fondation, vous avez compris que la Fondation revêt différentes réalités. Sa diversité est source d'une vraie richesse et vous apporterez votre pierre à l'édifice.

La Fondation Bon Sauveur comprend un centre hospitalier et une trentaine de dispositifs de soins répartis sur onze communes du nord-ouest des Côtes d'Armor. En complément de cette offre sanitaire, la Fondation Bon Sauveur gère 4 établissements médico-sociaux (un Foyer d'Accueil Médicalisé, une Maison d'Accueil Spécialisée, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, un Foyer Occupationnel pour Adultes), un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés. Pour être complet, il faut évoquer la gestion des appartements d'insertion-réinsertion, les lieux de vie et le point accueil écoute jeunes...

Près de 900 salariés assurent ces services au quotidien. Le budget total s'élève à 50 Millions d'euros.

Le Centre Hospitalier de Bégard suit régulièrement près de 11 000 patients sur un bassin de population de plus de 230 000 habitants. 80% des patients ne sont jamais hospitalisés. 90% des patients bénéficient de soins réguliers en extra-hospitalier.

La Fondation Bon Sauveur cultive des valeurs qu'il appartient à chacun d'entre nous de mettre en œuvre : attention permanente à la qualité et à la sécurité des soins et des prises en charge, relations sociales respectueuses, gestion non lucrative. Assurer sa fonction avec professionnalisme, donner du sens à son travail, cultiver un sens aigu de l'éthique, participer à la vie institutionnelle, telles sont les clés du succès de la Fondation Bon Sauveur.



Pascal Conan,
Directeur Général

CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE

Forts de leur volonté de lutter contre les risques de maltraitance, de promouvoir activement la qualité de service et une culture collective de la bientraitance,

les professionnels de la Fondation Bon Sauveur s'engagent à :

La bientraitance est une démarche volontaire qui situe les intentions et les actes professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques tout en conservant une empreinte de vigilance incontournable.

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

A la Fondation Bon Sauveur, la bientraitance impose :

- un ensemble de comportements, d'attitudes soucieuses de l'autre, respectueuses de ses choix,
- la nécessité d'un professionnalisme,
- la recherche d'un environnement sécurisé.

La bientraitance est un pilier de la démarche qualité. Elle se traduit par une culture du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité

- Développer leur bienveillance auprès de l'usager tout au long de son séjour/accompagnement et établir un climat de confiance,
- Respecter la culture et les croyances, la confidentialité et promouvoir les droits et les libertés reconnus aux usager,
- Offrir aux usagers un accompagnement personnalisé correspondant à l'ensemble de leurs besoins, proposer une information adaptée à leurs souhaits,
- Agir contre la douleur aiguë, chronique, physique ou morale,
- Accorder une attention particulière à l'entourage et aux proches,
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles en perfectionnant nos connaissances et en appliquant la réglementation,
- Assurer la sécurité et le confort des personnes accueillies et la continuité des soins,
- Signaler tout acte, attitude, propos, négligence portant atteinte à l'intégrité, l'intimité et la dignité de la personne (cf. procédure interne),
- Procéder de façon régulière à l'évaluation de la satisfaction des personnes accompagnées, adapter les réponses à leurs besoins et attentes,
- Offrir la même qualité d'accompagnement, quelque soit l'établissement d'accueil de l'usager,
- Accompagner l'usager dans sa fin de vie.

PANORAMA DE LA FONDATION

La Fondation Bon Sauveur, reconnue d'utilité publique, gère l'offre en psychiatrie du Nord-ouest des Côtes d'Armor. L'ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif) maille son territoire au travers de dispositifs de soins de liaison et ambulatoires. Dans un souci d'évolution de la prise en charge de la population, la Fondation a développé des réponses dans le social et le médico-social...

Capacité

Nombre de lits et places :

Secteur Sanitaire : 280

Secteur social

et médico-social : 322

File active 2016 :

Environ 12 500 personnes suivies

dont 1 538 patients admis au CH

Population du Pôle :

240 319 habitants

Nombre de cantons :

10 cantons

Président du Conseil

d'Administration

Roland OLLIVIER

Directeur Général

Pascal CONAN

Président de C.M.E.

Dr René LE GUERN

L'Etablissement en santé mentale de Bégard est organisé en quatre pôles. Deux pôles de psychiatrie adulte – Pôle Argoat et Pôle Trégor-Goëlo – couvrent l'ensemble du territoire sur dix cantons pour une population de plus de 240 319 habitants. Le Pôle Infanto-Juvenile assure la prise en soins des enfants et adolescents, tandis que le Pôle Populations Spécifiques intervient auprès de publics ciblés tels que les personnes en situation d'addiction (addictologie), les personnes âgées (psychogériatrie), la prévention du risque suicidaire. Enfin, l'équipe Socio-Thérapeutique et Socio-Culturelle propose une palette de compétences qui permet d'agir en soutien et en complément des autres équipes des Pôles de psychiatrie et des structures sociales et médico-sociales. Il intervient au travers d'ateliers thérapeutiques dispensés par différents professionnels (éducateur, moniteur d'ateliers, psychomotricien, ergothérapeute, art thérapeute, musicothérapeute...).

Au-delà du Centre Hospitalier de Bégard, la présence dans 13 communes au travers de plus de quarante dispositifs de soins en psychiatrie – spécifiques ou non – permet d'offrir une véritable alternative à l'hospitalisation. Ainsi, sur 10 899 patients suivis (CSAPA non compris), 95% bénéficient de soins extra-hospitaliers. Ces soins ambulatoires sont renforcés par une permanence en psychiatrie assurée au sein des Centres Hospitaliers Généraux de Guingamp, Paimpol et Lannion. Ainsi, en 2016, sont dispensés





66 322 actes en C.M.P. (Centres Médico-Psychologiques), 6 610 actes en A.M.P. (Antennes Médico-Psychologiques), et 17 859 actes en C.M.P.E.A. (Centres Médico-Psychologiques pour Enfants et Adolescents).

En complément de l'offre sanitaire, la Fondation Bon Sauveur a développé des établissements sociaux et médico-sociaux pour répondre au mieux aux problématiques de santé mentale : un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), une MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) et un Foyer de Vie (« Résidence Henri-Terret ») permettent un accueil de 217 places. Par ailleurs, sur le volet social, les Services d'Accompagnement (S.A.V.S., Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, et S.A.M.S.A.H., Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) de Bégard, Lannion et Plourivo (105 places) offrent une prise en charge à de nombreux bénéficiaires dans les actes de la vie quotidienne et la mise en place de projets personnalisés. Des perspectives de développement du Pôle Social et Médico-Social permettent d'envisager à terme des places supplémentaires et de nouveaux dispositifs.

Cette organisation perpétue l'esprit de la Congrégation des Filles du Bon Sauveur arrivée sur le site de Bégard il y a 160 ans, pour y créer un établissement avec une approche humaniste basée sur le respect dû aux patients. Cet esprit perdure auprès des 882 professionnels et inspire au quotidien la politique de soins de la Fondation Bon Sauveur.

Coordonnées :

Fondation Bon Sauveur

1 rue du Bon Sauveur

22140 Bégard

Standard

Tél. 02 96 45 37 16

Service des Relations aux Usagers

Tél. 02 96 45 37 02

Direction Générale

Tél. 02 96 45 37 01

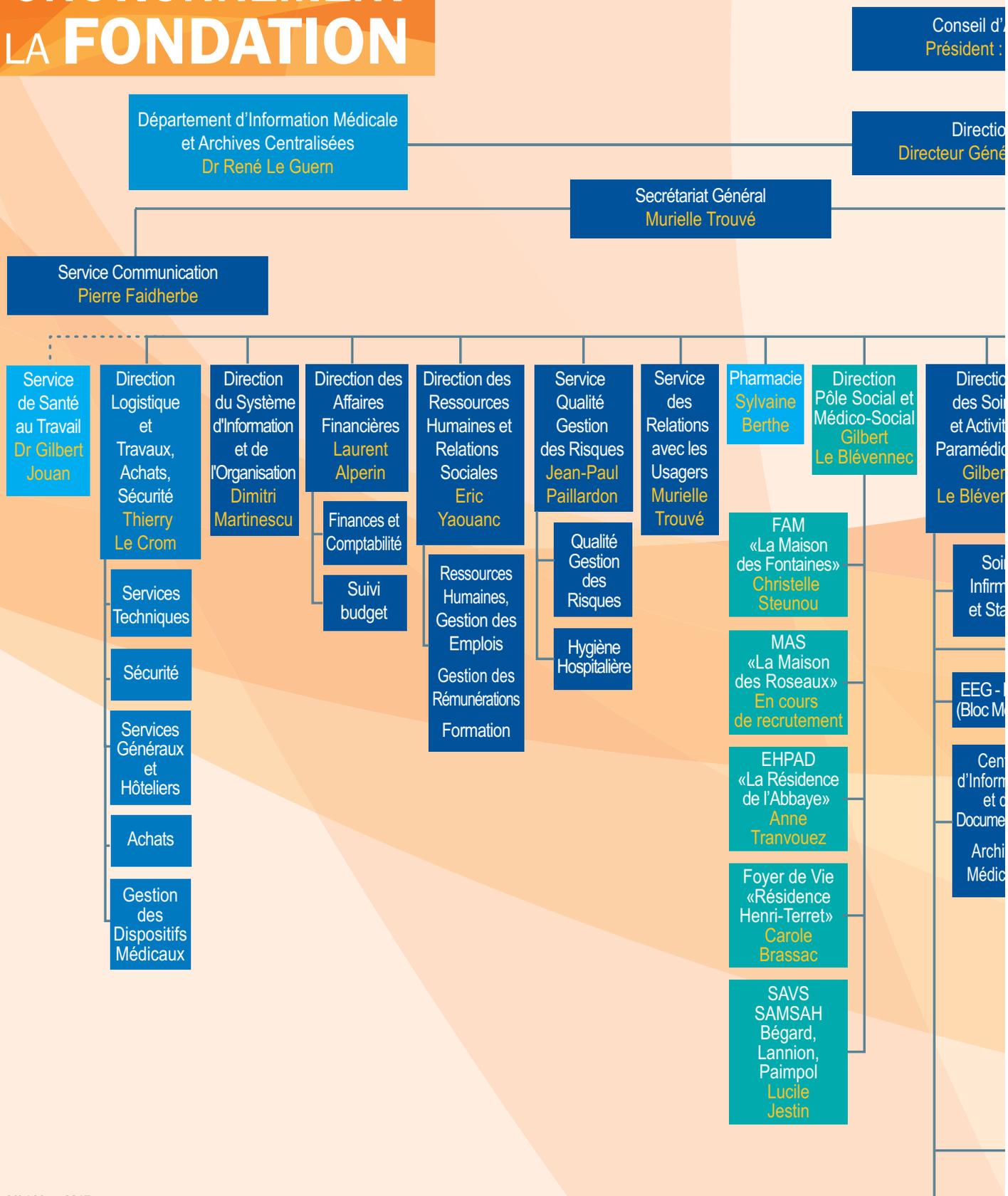
Equipe :

882 professionnels,

- *Filière soignante : 528*
- *Filière éducative et sociale : 112*
- *Filière administrative : 56*
- *Filière logistique : 143*
- *Filière médicale : 43*



ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION



Administration
Roland Ollivier

Direction Générale
Directeur Général : Pascal Conan

Secrétariat Direction Générale
Véronique Le Gorju

Contrôle de Gestion
Anne Roussier

Services
Médicaux
et
Paramédicaux

Services
de
Soins
Psychiatriques

Radio
Médical

Centre
de
Recherche
et
d'Innovation
Médicales

Pôle Trégor-Goëlo
Médecin-chef : Dr Alain Blitte

Pôle Argoat
Médecin-chef : Dr Claire Bernard

Pôle Populations Spécifiques
Médecin-chef : Dr René Le Guem

Pôle Infanto-Juvenile
Médecin-chef : Dr Hélène Daurat

Secrétariat
Médecins psychiatres
Médecins généralistes
Psychologues
Assistantes sociales

Secrétariat
Médecins psychiatres
Médecins généralistes
Psychologues
Assistantes sociales

Secrétariat
Médecins psychiatres
Médecins généralistes
Psychologues
Assistantes sociales

Secrétariat
Médecins psychiatres
Psychologues
Orthophonistes
Psychomotriciens

Cadre Supérieur de Santé
Sylviane Auffret

Cadre Supérieur de Santé
Jacques Loyer

Cadre Supérieur de Santé
Sylvie Le Goas

Cadre Supérieur de Santé
Jean-Yves Déréat

Cadres de Santé

Cadres de Santé

Cadres de Santé

Cadres de Santé

Admissions
Saint-Luc - S.A.O.

Admissions
Ker Avel

Clinique d'Addictologie
(cure et pré-cure)
Hôpital de Jour en Addictologie
Addictologie de liaison
(CSAPA, ELSA)

Unité d'hospitalisation Sans
Consentement Sainte-Camille

Unité de Soins Prolongés
en Psychiatrie Saint-Bernard

CMP, CATT, P,
Hôpital de Jour, AMP
Lannion
CMP, CATT, P,
Hôpital de Jour, AMP
Paimpol
CMP, CATT, P
Trédarzec

Hôpital de Jour, CMP, CATT, P,
AMP, AFT (Accueil
Familial Thérapeutique) | Bégard
Hôpital de Jour, CMP, CATT, P,
AMP, EMPP (Equipe Mobile
Précarité) | Guingamp
CMP, CATT, P | Callac, Quintin,
Saint-Quay Portrieux

Intersecteur de Psychogériatrie
Psychogériatrie de Liaison
LIEU - Point Accueil
Ecoute Jeunes | Paimpol
Cellule Suicidants

CMPEA, CATT, P, Hôpital de Jour
Enfants | Guingamp
CMPEA, CATT, P, Hôpital de Jour
Enfants et Adolescents | Lannion
CMPEA | Quintin
CMPEA, CATT, P,
Hôpital de Jour Enfants | Paimpol

Intersecteur de nuit - Cadre Supérieur de Santé : Thierry Huet

Service Socio-Thérapeutique et Culturel - Cadre Supérieur de Santé : Jean-Yves Déréat | Responsable Service : Anne Tesnière

LES INSTANCES DE LA FONDATION BON SAUVEUR

La Gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'établissement et délibère notamment sur :

- Le budget prévisionnel, les décisions modificatives, les comptes et l'affectation des résultats d'exploitation, le rapport annuel d'orientation, les programmes d'investissement,
- Le projet d'établissement, y compris le projet médical, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens,
- Les évolutions générales concernant le fonctionnement des structures et les programmes d'amélioration de la qualité,
- Les modifications des statuts.

La Commission Médicale d'Établissement

La commission médicale d'établissement :

- contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins,
- contribue à l'élaboration de projets relatifs aux conditions d'accueil et de prise en charge des usagers,
- propose au directeur un programme d'actions assorti d'indicateurs de suivi, qui répond :



- à l'analyse des événements indésirables,
- aux recommandations du rapport de certification,
- aux objectifs et engagements fixés dans le CPOM en matière de sécurité des soins et d'amélioration continue de la qualité.

La Commission Médicale d'Etablissement est constituée d'une sous-commission : la commission EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles).

La Commission de Surveillance

La Commission est tenue informée et émet des avis ou vœux concernant :

- les conditions de vie et de soins des malades, ainsi que des conditions de salubrité et de sécurité,



Gérard Le Caër, Maire de Bégard

- les questions afférentes au fonctionnement administratif et financier de l'hôpital,
- les projets d'investissement,
- le projet d'établissement,
- la création de nouvelles structures de soins.

Panorama des Instances de la Fondation Bon Sauveur

La gouvernance

Commission de Surveillance
Président : M. Gérard Le Caër

Conseil d'Administration - CA
Président : M. Roland Ollivier

Direction Générale
Directeur Général : M. Pascal Conan

**Commission Médicale
d'établissement - CME**
Président : Dr René Le Guern

Instances transversales

**Comité de Lutte contre
les Infections Nosocomiales - CLIN**
Président : Dr Isabelle Cadran

**Commission du Médicament
et des Dispositifs Médicaux
Stériles - COMEDIMS**
Président : Mme Sylvaine Berthe

**Comité de Liaison en Alimentation
et en Nutrition - CLAN**
Président : Dr Simona Vidrascu

**Comité de Lutte
contre la Douleur - CLUD**
Président : Dr Marianna Kurghinyan

Comité Ethique
Coordinatrice : Mme Sylvie Lemonnier

Instances du Centre Hospitalier

**Commission Médicale
d'établissement - CME**
Président : Dr René Le Guern

**Commission du service des Soins
Infirmiers, de Rééducation et
Médico-Techniques - CSIRMT**
Président : M. Gilbert Le Blévennec

Commission des Usagers - CDU
Président : Mme Sylviane Guyomarc'h

Instances médico-sociales

Commission d'Admission
1 par établissement
Président : M. Gilbert Le Blévennec

Conseil de Vie Sociale - CVS
1 par établissement
Présidents :
Mme Marie-Ange Bléjean, EHPAD
(co-président : M. Jean-Noël Bléjean)
M. Christian Petibon, FAM
Mme Claudine Thos, MAS
Mme Marie Broudic, Foyer de Vie
M. Loïc Nicolas, SAVS/SAMSAH

Instances Représentatives du Personnel - IRP

Comité d'Entreprise - CE
Président : M. Pascal Conan

Délégués du Personnel - DP

**Comité d'Hygiène, de Sécurité et
des Conditions de Travail - CHS-CT**
Président : M. Pascal Conan

Les Instances transversales

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (C.L.I.N.)

Le Comité définit un programme annuel d'actions tendant à assurer :

- la prévention des infections nosocomiales, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de recommandations de bonnes pratiques d'hygiène, par des actions d'information et de formation,
- la surveillance des infections nosocomiales,
- l'évaluation périodique des actions de lutte contre les infections nosocomiales, dont les résultats sont utilisés pour l'élaboration des programmes ultérieurs d'actions.

Le Comité de Lutte contre la Douleur (C.L.U.D.)

Ce Comité a pour rôle de :

- proposer, à partir du bilan de l'existant, la politique pluriannuelle de lutte contre la douleur psychique et physique,
- proposer, organiser, coordonner, évaluer les actions, promouvoir les actions de formation continue des personnels,
- donner son avis sur les projets d'acquisition de dispositifs médicaux et matériels nécessaires au traitement de la douleur,
- Assurer la liaison avec la prise en charge des soins palliatifs et les autres problématiques transversales de soins,
- Etablir un bilan annuel des actions engagées et informer des résultats des actions entreprises dans ce domaine.

Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN)

Le CLAN est une structure consultative qui se donne comme objectif de médicaliser la prise en charge nutritionnelle des patients. Sa démarche

est transversale, interservices et interprofessionnelle associant les soignants (Médecins, Infirmières et Aides-Soignantes), les professionnels de la Restauration et la Direction.

Le CLAN a pour mission :

- de valider l'ensemble des régimes alimentaires proposés dans l'établissement,
- de proposer des actions visant à mieux évaluer l'état nutritionnel réel des patients afin de mieux adapter leur régime alimentaire,
- de promouvoir des actions d'éducation à la santé,
- d'améliorer les dispositifs existants dédiés à l'alimentation et à la nutrition.

Le Comité Ethique

La participation aux travaux de réflexion éthique implique que les activités des membres du Comité Ethique ne soient jamais en contradiction avec les principes éthiques fondateurs du Comité.

Ainsi, toute activité du comité et de ses membres implique le respect de la personne humaine dans toutes ses dimensions (biologique et corporelle, psychique et relationnelle, langagière et symbolique, historique et singulière, spirituelle et confessionnelle).

Chacune de ces dimensions constitue avec les autres un tout indissociable, expression de la complexité de la personne humaine.

Dès lors toute instrumentalisation de l'autre, toute manipulation, toute atteinte à la personne, tout manquement au respect est en contradiction avec les principes fondateurs du Comité Ethique.

Les membres du Comité Ethique sont recrutés suite à un appel à candidature auprès des structures de la Fondation Bon Sauveur de Bégard. Une attention particulière est accordée au fait que l'ensemble des catégories de personnel y soit représentées : personnel soignant, médical, administratif et socio-éducatif, psychologue, assistante sociale et représentant des usagers.

Le Comité Ethique peut être saisi de manière individuelle ou collective par les usagers et représentants des usagers, les professionnels de l'établissement et les professionnels libéraux.



Le Comité de Pilotage de la Qualité/Vigilances/Risques (COFIL QVR)

Le COFIL place l'usager au cœur de la démarche qualité, coordination des vigilances, sécurité de la Fondation. Le COFIL définit les priorités, assure leur suivi et évalue le programme établi, en veillant au respect de la méthode et du calendrier. Il organise et suit le déroulement de la démarche de certification du CH et des démarches d'évaluation des structures médico-sociales et sociales et propose les plans d'amélioration de la qualité qui en découlent. Il centralise toutes les informations relatives à la coordination des vigilances et gestion des risques et élabore le plan global de gestion des risques de la Fondation.

La Commission culturelle



Le programme « Culture à l'hôpital », créé en 1997, a pour mission de faciliter l'accès à la culture aux personnes hospitalisées. Ce mouvement s'inscrit dans un double contexte : pour le milieu de la santé, l'entrée de l'art à l'hôpital permet de rendre l'hôpital plus accueillant et plus humain. Cela constitue aussi pour l'établissement une occasion de s'ouvrir sur la cité. Selon les vœux du Conseil

d'Administration de la Fondation, les activités et manifestations culturelles sont réalisées prioritairement en faveur des patients ou usagers des établissements de la Fondation, ainsi que pour l'ensemble de salariés.

L'Autorité de Gestion de l'Identification et l'Autorité de Gestion des Rapprochements (AGI/AGR)

L'identitovigilance est un système de surveillance et de gestion des risques et erreurs liés à l'identification des patients.

L'AGI/AGR est une commission composée de 8 membres dont les missions générales sont de :

- mettre en oeuvre la politique d'identification et de rapprochement d'identité permettant d'assurer une identification fiable du patient ;
- définir et mettre à jour des chartes d'identification et de rapprochement d'identités ;
- gérer l'allocation des moyens nécessaire à la mise en oeuvre de la politique définie.

Les Instances sanitaires

La Commission Médicale d'Établissement

Voir ci-avant.

La Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS)

Le COMEDIMS est composé de trois comités :

- le comité "circuit du médicament"
- le comité du médicament "psychiatres"
- le comité du médicament "généralistes"



Missions Comité "Circuit du Médicament"

- Lutte contre la iatrogénie* médicamenteuse
- Amélioration du circuit du médicament et des dispositifs médicaux
- Recommandations du bon usage du médicament et des dispositifs médicaux

Missions Comité du Médicament "Psychiatres"

- Référencement des médicaments en psychiatrie
- Recommandations en matière de prescriptions

Missions Comité du Médicament "Généralistes"

- Référencement des médicaments en médecine générale
- Recommandations en matière de prescriptions

**conséquence indésirable et négative sur l'état de santé de la prise médicamenteuse*

La Commission du Service de Soins et des Activités Paramédicales, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT)

La CSIRMT est consultée sur :

- l'organisation générale des Soins Infirmiers, de rééducation et médico-techniques et l'accompagnement des malades dans le cadre du projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- la recherche dans le domaine des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et l'évaluation de ces soins,
- l'élaboration d'une politique de formation du personnel soignant,
- l'évaluation des pratiques professionnelles,
- la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins,
- le projet d'établissement et l'organisation interne de l'établissement.

Le Conseil de Pôle

Dans chaque Pôle, le Conseil de Pôle a notamment pour objet :

- de permettre l'expression des personnels,
- de favoriser les échanges d'informations, notamment celles ayant trait aux moyens afférents au Pôle,
- de participer à l'élaboration du projet de Pôle et du rapport d'activité,
- de faire toute proposition utile sur le fonctionnement du Pôle et de ses structures internes, notamment quant à la permanence des soins et à l'établissement des tableaux de services.

La Commission des Usagers

Dans chaque établissement de santé, il existe une commission des usagers qui a pour mission :

- d'assister, orienter et informer toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'Etablissement (médicale ou non, ou les deux) et lui indiquer les voies de conciliation ou de recours dont elle dispose,
- de participer à l'élaboration de la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- d'examiner toutes les plaintes et les réclamations transmises, et en cas de survenue d'événements indésirables, être informée des actions menées par l'Etablissement pour y remédier.

Si un usager n'est pas satisfait de sa prise en charge, il peut adresser une plainte ou réclamation écrite :

- par courrier au Directeur Général qui veille à ce que cette plainte ou réclamation soit instruite dans les meilleurs délais,
- par demande de saisie de la Commission des Usagers
- par courriel : CDU@fondationbonsauveur.fr
- par téléphone au 02 96 45 37 36 ou 02 96 45 37 88
- par oral auprès d'un responsable du service qui l'accompagne et veille à faire consigner par écrit cette plainte ou réclamation.



Les Instances sociales et médico-sociales

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Le CVS est composé au minimum de :

- 2 représentants des personnes accueillies ou accompagnées,
- 1 représentant du personnel,
- 1 représentant du Conseil d'Administration.

Cette instance est consultative. Elle a pour vocation d'associer les résidants, les familles, le personnel à tout ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement.

En outre, les membres du conseil émettent des avis et des propositions sur :

- la vie quotidienne et l'organisation interne,
- l'animation,
- le fonctionnement,
- les projets d'investissements...

La Commission d'Admission

Il existe une Commission d'Admission par établissement social ou médico-social. Elle se réunit sur convocation du responsable de la structure a minima 2 fois par an pour étudier la liste d'attente. Sont étudiées :

- L'adéquation entre les objectifs d'accompagnement et les moyens à disposition de l'établissement pour y répondre (spécificités d'accueil des différentes unités).
- La possibilité d'harmonisation de l'accompagnement des résidents dans le cadre d'une admission en internat et en chambre double.
- La réponse au courrier de demande de maintien du dossier d'admission envoyé une fois par an.



Les Instances Représentatives du Personnel (IRP)

Le Comité d'Entreprise

Le Comité d'Entreprise est composé de 14 membres (7 titulaires et 7 suppléants) élus par le personnel de l'établissement. Il est présidé par le Directeur Général.

Il est informé ou consulté sur les questions d'organisation, de gestion et de marche générale de l'établissement et notamment sur les mesures de nature à affecter les effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle du personnel. Le Comité d'Entreprise doit constituer trois commissions obligatoires : la commission formation, la commission égalité professionnelle et la commission logement.

La Délégation du Personnel

La Délégation du Personnel est composée de 9 membres titulaires et de 9 membres suppléants élus. Les Délégués du Personnel ont pour mission de présenter à l'employeur toutes les demandes ou réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application des dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective 1951, des lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi qu'aux accords d'entreprise applicables dans l'établissement. Ils sont aussi informés ou consultés sur certaines mesures spécifiques : reclassements, congés payés,...

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

Le C.H.S.C.T. veille au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité, étudie la politique de l'établissement en matière de prévention des risques professionnels, et analyse les risques professionnels et les conditions de travail.

Il s'attache à améliorer les règles en vigueur au sein de l'établissement et exerce un rôle préventif. D'une manière générale, il intervient pour analyser, prévenir, proposer dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité des salariés.

LES DISPOSITIFS DE SOINS

L'organisation des soins de proximité permet tout à la fois d'assurer les premiers accueils, les soins ambulatoires et le suivi des personnes présentant des troubles psychiques. Cette prise en charge est assurée par les équipes pluridisciplinaires, travaillant en lien avec le médecin généraliste référent du patient et en s'appuyant sur le réseau social et associatif local.

Les dispositifs en psychiatrie adultes et enfants

Les C.M.P. (Centres Médico-Psychologiques), unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile. Ils comportent des antennes **A.M.P. (Antennes Médico-Psychologiques)** dans des Centres Hospitaliers généraux. **Les C.M.P.E.A.** représentent les C.M.P. en direction des Enfants et Adolescents.

Les C.A.T.T.P. (Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) permettent de favoriser et de maintenir une existence autonome aux personnes soignées par des actions de soutien et des thérapies de groupe. Cette formule de soins s'adresse à une population ayant des difficultés à s'insérer dans le tissu social. L'accueil et l'organisation d'activités adaptées ont pour but d'éviter l'isolement et la perte des capacités relationnelles, affectives, ou cognitives. Les C.A.T.T.P. fonctionnent en complémentarité avec les CMP.

Les Hôpitaux de Jour accueillent des patients présentant des troubles psychiatriques rendant nécessaires un traitement médical et un suivi proche et régulier. Le traitement de chaque patient est organisé sous la responsabilité d'un médecin. L'équipe soignante dispense des soins infirmiers et s'assure des traitements médicamenteux ; diverses activités (culturelles, corporelles, ergothérapeutiques de groupes) rythment la vie quotidienne.

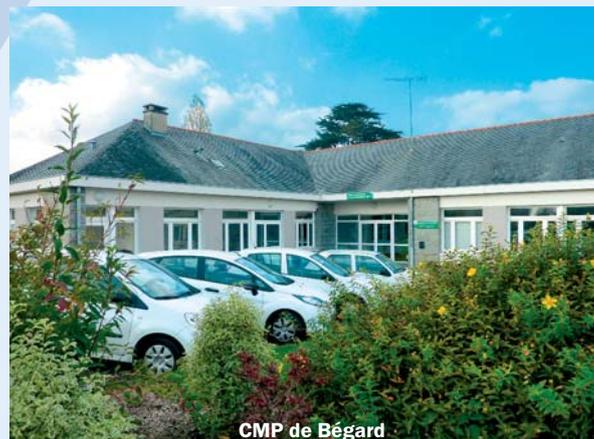


CMP de Pabu

Ces dispositifs fonctionnent **en équipe pluridisciplinaire** (médecin psychiatre, médecin généraliste, infirmière, psychologue, assistante sociale, cadre de santé, secrétaire) à laquelle peuvent se joindre des intervenants ponctuels (ergothérapeute, kinésithérapeute, diététicienne).

L'accueil familial thérapeutique (AFT) consiste en l'accueil et la prise en charge de personnes adultes souffrant de troubles mentaux dans des unités d'accueil familial, sous le contrôle et la responsabilité du Centre Hospitalier. Il a pour but la poursuite du traitement de certains malades mentaux susceptibles de retirer un bénéfice d'une prise en charge thérapeutique dans un milieu familial substitutif stable en vue d'une restauration de leurs capacités relationnelles et d'autonomie.

Les interventions de **l'E.M.P.P. (Equipe Mobile Précarité en Psychiatrie)** sont destinées à faciliter l'accompagnement en soins des personnes



CMP de Bégard



Hôpital de Jour et CATTI Enfants de Paimpol

exclues et d'assurer un rôle de lien avec les partenaires. Ses missions ne se substituent pas aux obligations de prise en charge des équipes de Pôle en faveur de ces publics. Elles constituent un dispositif complémentaire destiné à apporter une plus-value dans la prise en charge de ces publics. Le service qui est demandeur d'intervention reste l'interlocuteur privilégié de l'équipe mobile. Il assurera la continuité de l'accompagnement.

L'Equipe Mobile d'Intervention pour Adultes Autistes (E.M.I.A. 22) s'est créée en réponse à un appel à projets de l'Agence Régionale de Santé. Elle est sous la responsabilité du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale «Bretagne Solidarité», en partenariat avec 6 structures du secteur médico-social des Côtes d'Armor.

Elle a pour but d'améliorer la qualité des interventions tant sanitaires que médico-sociales auprès des personnes adultes présentant des Troubles Envahissants du Développement (TED) afin de leur permettre une meilleure inclusion sociale et un parcours de vie cohérent et de qualité.

Des éducateurs spécialisés, des neuropsychologues,



Hôpital de Jour en Addictologie de Bégard

des infirmiers, un médecin psychiatre, un médecin généraliste, une secrétaire et un coordinateur composent cette équipe.

L'E.M.I.A. 22 a vocation à intervenir dans les familles et dans les établissements (structures médico-sociales et secteur sanitaire).

Les dispositifs en addictologie

L'Hôpital de Jour en Addictologie s'inscrit dans une dimension intersectorielle en matière de prévention secondaire et tertiaire, d'éducation à la santé à dimension thérapeutique, de diagnostics, soins, préparation et/ou consolidation de l'insertion, de la réinsertion (familiale, sociale ou professionnelle).

L'Addictologie de Liaison est portée par une Equipe de Liaison de Soins en Addictologie (ELSA) qui prend en soin les personnes ayant des conduites addictives (alcool, tabac, médicaments, drogue, etc.). L'ELSA intervient dans les Hôpitaux Généraux de Lannion, Guingamp et Paimpol, à la demande des équipes hospitalières, au chevet du patient.

Le C.S.A.P.A. (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) est un lieu d'accueil, d'écoute, de soins, d'orientation. Il s'adresse aux personnes qui souhaitent entamer une démarche de soins en alcoologie. Il s'agit de consultations proposées sur rendez-vous.

➔ En savoir +

« Panorama de la Fondation », présentation et fiche d'identité des Pôles, Structures Sociales et Médico-Sociales

Plaquettes des CMP, des CMPEA, de la Clinique d'Addictologie et de l'Addictologie du Centre Hospitalier de Bégard

ZONES D'INTERVENTION DES C.M.P.

Pôle Trégor-Goëlo

5 cantons | 117 242 habitants

Canton de Lannion 24 106 habitants
Canton de Paimpol 20 098 habitants
Canton de Perros-Guirec 26 351 habitants
Canton de Plestin-Les-Grèves 21 556 habitants
Canton de Tréguier 25 131 habitants

- rattachement au CMP de Lannion
- rattachement au CMP de Paimpol
- rattachement au CMP de Trédarzec

Pôle Argoat

5 cantons | 122 257 habitants

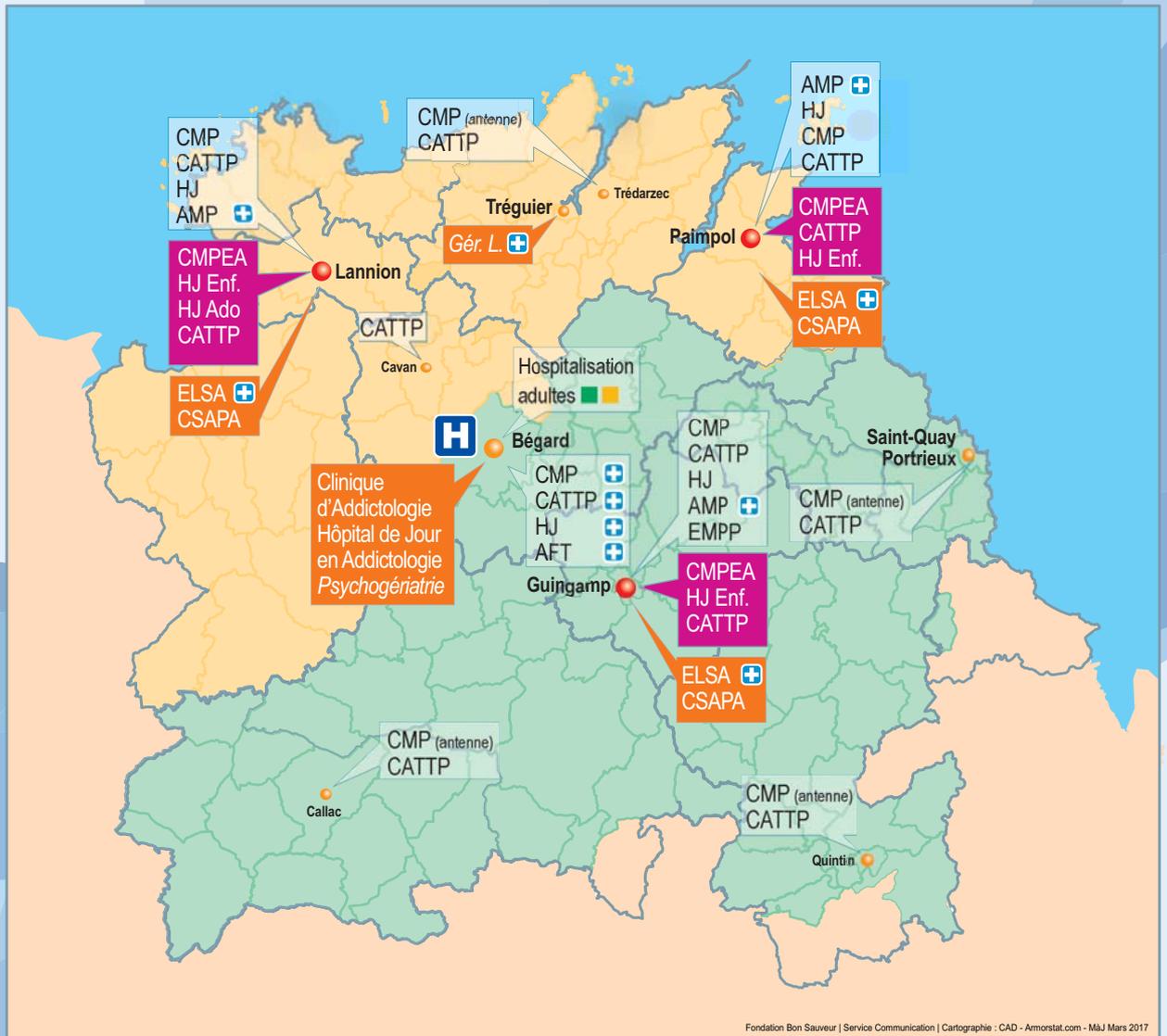
Canton de Bégard 22 399 habitants
Canton de Callac 18 739 habitants
Canton de Guingamp 27 848 habitants
Canton de Plélo 26 367 habitants
Canton de Plouha 26 904 habitants

- rattachement au CMP de Bégard
- rattachement au CMP de Callac
- rattachement au CMP de Guingamp
- rattachement au CMP de Quintin
- rattachement au CMP de Saint-Quay-P.
- zone d'intervention EMPP
(Equipe Mobile Précarité en Psychiatrie)

limite de canton



CARTOGRAPHIE DES **DISPOSITIFS** DE **SOINS**



AFT Accueil Familial Thérapeutique
AMP Antenne Médico-Psychologique
CATT Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

CMP Centre Médico-Psychologique
CMPEA Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents

CSAPA Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

ELSA Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie

EMPP Équipe Mobile Précarité en Psychiatrie

Gér. L. Psychogériatrie de Liaison

HJ Hôpital de Jour

HJ Enf. Hôpital de Jour pour Enfants

HJ Ado Hôpital de Jour pour Adolescents



implanté dans le Centre Hospitalier local

CONTACTS DES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SOINS

Argoat

Bégard

Fédération Intersectorielle

Tél. 02 96 45 37 47

Lundi au vendredi
9h00-17h00

Antenne CMP Bégard

Fédération Intersectorielle

Tél. 02 96 45 37 48

Lundi au vendredi
9h00-17h00

Guingamp

Hôpital de jour de Pabu

Tél. 02 96 13 51 10

Fax 02 96 44 04 81

Lundi au vendredi
9h00-17h00

CMP / CATT de Pabu

Tél. 02 96 44 10 12

Fax 02 96 44 04 81

Lundi au vendredi
8h20-19h00
Samedi 8h20-12h00

AMP Pabu

Tél. 02 96 44 10 12

Fax 02 96 44 04 81

Lundi au vendredi 8h00-
20h00

Samedi, dimanche et fériés
12h20-20h00

Callac

Antenne CMP / CATT Callac

Tél. 02 96 45 53 29

Fax 02 96 45 81 99

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
9h00-17h00

Quintin

Antenne CMP / CATT Quintin

Tél. 02 96 79 61 28

Fax 02 96 79 68 22

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
9h00-17h00

Saint-Quay-Portrieux

CMP Saint-Quay Portrieux

Tél. 02 96 70 31 68

Fax 02 96 70 31 12

Lundi au vendredi
9h00-17h00

Trégor-Goëlo

Lannion

Hôpital de jour «Les Triagoz»

Tél. 02 96 37 84 95

Du lundi au vendredi
9h00-17h00

CMP / CATT «Le Léguer»

Tél. 02 96 37 47 08

Fax 02 96 46 59 96

Lundi au vendredi
8h00-19h00

Samedi 8h00-12h00

AMP

Tél. 02 96 05 70 78

Fax 02 96 05 72 12

Lundi au vendredi
9h00-20h00

Samedi, dimanche et fériés
12h20-20h00

Paimpol

Hôpital de jour

Tél. 02 96 55 60 84

Fax 02 96 55 61 42

Du lundi au vendredi 9h00-
17h00

CMP / CATT

Tél. 02 96 55 37 40

Fax 02 96 55 37 49

Lundi au vendredi
9h00-19h00

Samedi 8h10-12h00

AMP

Tél. 02 96 55 60 82

Fax 02 96 55 61 42

Lundi au vendredi 8h00-
20h00

Samedi, dimanche et fériés
12h20-20h00

Tréguier/Trédarzec

Antenne CMP Trédarzec

Tél. 02 96 92 95 55

Fax 02 96 92 95 59

Lundi, mercredi 9h00-
17h10

Populations spécifiques

Bégard

Hôpital de Jour en Addictologie

Tél. 02 96 45 38 48

Du lundi au vendredi
9h00-17h00

Addictologie de liaison au Centre Hospitalier de Guingamp

Tél. 02 96 44 57 56

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi 9h00-16h40

Vendredi 11h20-15h00

CSAPA (antenne)

Tél. 02 96 44 56 42

Mercredi, vendredi 15h00-
19h00

Lannion

Addictologie de liaison au Centre Hospitalier de Lannion

Tél. 02 96 05 72 84

Lundi, mardi, jeudi, ven-
dredi 9h00-16h30

Mercredi 9h00-12h00

CSAPA (Antenne) / Centre Méthadone

Tél. 02 96 46 58 20

Fax 02 96 46 37 16

Lundi, mardi, et vendredi
9h00-17h00

Mercredi et jeudi 9h00-
19h00

Paimpol

Addictologie de liaison au Centre Hospitalier de Paimpol

Tél. 02 96 55 60 82

Lundi 9h-16h40 (sauf le
1er lundi du mois)

Mardi, mercredi, vendredi
9h00-16h40

Jeudi 11h20-15h00

CSAPA (Antenne)

Tél. 02 96 55 60 00 /

Poste 6808

Mardi, Jeudi 15h00-19h00

Tréguier

Gérontopsychiatrie de liaison

CH Tréguier

Tél. 02 96 91 30 72

Infanto-Juvenile

Lannion

Hôpital de jour enfants

Centre Françoise Dolto

Tél. 02 96 14 14 92

Lundi au vendredi 8h20-
16h00

Hôpital de jour adolescents

Centre Françoise Dolto

Tél. 02 96 14 14 93

Lundi au vendredi 8h20-
16h00

CMPEA

Tél. 02 96 14 19 14

Fax 02 96 14 19 59

Lundi au vendredi 9h00-
17h10

CATT

Tél. 02 96 14 14 90

Lundi au vendredi 8h20-
16h30

Guingamp

Hôpital de jour

Tél. 02 96 40 08 08

Lundi au vendredi 8h20-
16h00

CMPEA

Tél. 02 96 21 05 50

Fax 02 96 21 30 75

Lundi au vendredi 9h00-
17h10

CATT

Tél. 02 96 40 64 64

Lundi au vendredi 8h20-
16h30

Paimpol

CMPEA

Tél. 02 96 55 37 47

Fax. 02 96 55 37 49

Lundi au Vendredi 9h00-
17h10

CATT

Tél. 02 96 55 37 47

Lundi 14h-17h

Mardi, Jeudi 9h-17h10

Vendredi 8h30- 12h30

LE PÔLE SOCIAL ET MEDICO- SOCIAL

La Résidence de l'Abbaye

La Résidence de l'Abbaye est un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 60 lits de section de cure médicale. L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes à partir de 60 ans, hommes, femmes ou couples.

24 Rue Saint Bernard | 22140 Bégard
Tél. 02 96 45 37 60 | Fax 02 96 45 37 27



La Maison des Roseaux

La Maison des Roseaux est une Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.), lieu de vie pour adultes en situation de handicap mental. Elle accueille des personnes n'ayant pas ou peu d'autonomie, nécessitant une surveillance, des soins et un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne.

D'une capacité de 60 places en accueil à temps plein et 3 places en accueil de jour, le bâtiment de plain-pied est adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

Rue Saint Bernard | 22140 Bégard
Tél. 02 96 45 37 65 | Fax 02 96 45 37 25



La Maison des Fontaines

La Maison des Fontaines est un Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.), établissement de soins et d'hébergement pour adultes en situation de handicap grave. Elle accueille des personnes n'ayant pas ou peu d'autonomie, nécessitant une surveillance, des soins et un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne.

D'une capacité de 60 places en accueil à temps plein et 1 place en accueil de jour, le bâtiment de plain-pied est adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

Rue Saint Bernard | 22140 Bégard
Tél. 02 96 45 37 65 | Fax 02 96 45 37 25



La Résidence Henri-Terret

Le Foyer de Vie de Lanvollon, d'une capacité de 33 places accueille, en résidence, des usagers avec handicap psychique stabilisé. Ces habitants bénéficient d'une autonomie suffisante pour participer à des occupations quotidiennes (ludiques, éducatives, créatives, culturelles) et d'une capacité à s'ouvrir socialement à la vie locale.

Le Foyer de Vie a pour vocation :

- de favoriser les conditions d'un lieu d'habitation comme un domicile à part entière, un « chez soi » pour chacun (accès privatif aux chambres, respect de l'intimité, choix personnel des temps collectifs partagés...),
- de favoriser le bien-être des habitants par un environnement favorable (aménagements des abords extérieurs, parc paysager),



Foyer de Vie «Résidence Henri-Terret»

- d'intégrer le projet comme partie prenante à la vie locale (concepts de quartier, de passerelle piétonnière, ouverture au public du parc, de participation à la vie associative...).

Foyer de Vie
« Résidence Henri-Terret »
10 bis rue des Fontaines
22290 Lanvollon

Tél. 02 96 77 27 87 | Fax 02 96 77 27 88
cbrassac@fondationbonsauveur.fr

Les Services d'Accompagnement :

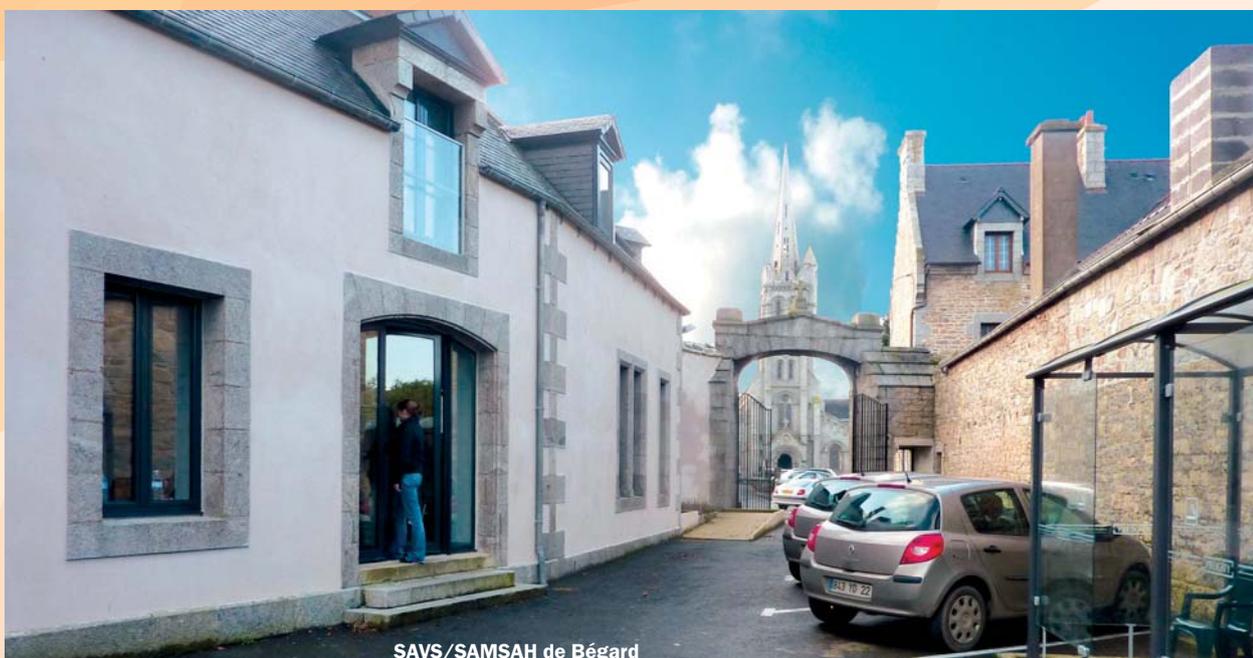
S.A.V.S. (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), **S.A.M.S.A.H.** (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)
Les équipes SAVS (95 places) et SAMSAH (10 places) de Bégard, Lannion et Paimpol sont mutualisées : à un accompagnement social, une dimension médico-sociale est proposée au travers du SAMSAH. Ainsi, à l'équipe initiale du SAVS, se rajoutent des infirmiers, un médecin psychiatre, un médecin généraliste et un psychologue...
Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

(SAVS) et le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ont pour objectifs de :

- développer l'autonomie et favoriser l'intégration sociale,
- orienter, guider et soutenir la personne dans sa vie quotidienne et dans l'organisation de ses loisirs,
- permettre l'accès aux droits fondamentaux (soins, logement, culture, travail), à la citoyenneté,
- aider à l'accomplissement de son projet personnel,
- prévenir l'isolement, développer ou restaurer les liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels,
- coordonner et suivre l'action des différents intervenants.

Plus spécifiquement, le SAMSAH intègre les notions de :

- Soins : entretiens d'aide, préparation, distribution et surveillance de la prise des traitements, hygiène (de vie, vestimentaire, alimentaire), liens avec le médecin traitant...



SAVS/SAMSAH de Bégard



- Urgence médicale : équipement d'urgence dans les véhicules et au SAMSAH (sac à dos d'urgence), convention avec les Centres Hospitaliers Généraux (conditions et modalités de transfert et prise en charge) à domicile.

SAVS/SAMSAH de Bégard

1 rue du Bon Sauveur | 22140 Bégard
 02 96 45 37 94 | Fax 02 96 45 38 24
 savs.begard@fondationbonsauveur.fr
 Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00
 Le samedi de 9h20 à 18h00
 Le dimanche et jours fériés de 10h20 à 19h00

SAVS/SAMSAH de Lannion

1A rue Isidore Le Bourdon
 22300 Lannion
 02 96 15 18 73 | Fax 02 96 15 48 77
 savs.begard@fondationbonsauveur.fr
 Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00
 Le samedi de 9h20 à 18h00
 Le dimanche et jours fériés
 de 10h20 à 19h00

SAVS/SAMSAH de Paimpol

10 chemin Louis Armez
 22860 Plourivo
 02 96 55 41 23 | 02 96 55 41 29
 Fax 02 96 45 38 24
 savs.begard@fondationbonsauveur.fr
 Du lundi au vendredi de 9h20 à 19h00
 Le samedi de 9h20 à 18h00
 Le dimanche et jours fériés
 de 10h20 à 19h00

Les «Trois Logis» - Appartements de réinsertion sociale

Les Trois Logis sont des logements à proximité d'un lieu de soins. Ces logements, dont les contrats de location sont limités dans le temps, ont un caractère transitoire, adaptés au projet personnalisé. Pour faciliter et accompagner la réinsertion des locataires, un accompagnement spécifique est mis en place par le SAVS/SAMSAH et le CMP de Bégard avec des évaluations régulières. Ce concept initié depuis 2005 fait l'objet, en 2016, d'une réflexion sur de nouvelles modalités d'accompagnement.



Appartement de Réinsertion, Bégard

Les Lieux de Vie

Le lieu de vie accueille des personnes en difficulté sociale et psychologique ayant besoin, transitoirement ou de façon durable, d'un lieu pour vivre au sein d'une collectivité où leur intimité est protégée.

L'objectif est de permettre à des personnes pour lesquelles les structures de réinsertion habituelles sont inadaptées (en raison de la durée limitée de la prise en charge, d'un état de santé incompatible avec une insertion classique ou encore de l'absence d'activités), de reprendre pied dans la vie et de rompre leur isolement grâce à un accueil de type familial et à des activités psycho-éducatives.

La Fondation dispose de plusieurs lieux de vie (Guingamp, Pédervec, Cavan) où sont accueillies des personnes en situation de handicap psychique.



Lieu de vie «Le Palmier» à Cavan

CARTOGRAPHIE DU PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



EHPAD Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

FAM Foyer d'Accueil Médicalisé

MAS Maison d'Accueil Spécialisée

SAMSAH Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

La Direction Générale

Le Directeur Général est responsable, sous l'autorité directe et par délégation du Conseil d'Administration, du fonctionnement de l'ensemble des établissements de la Fondation Bon Sauveur (Centre Hospitalier, structures sociales et médico-sociales), et assure leur bonne marche au quotidien.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre la politique définie par ce dernier et approuvée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

Il s'assure de la sécurité des personnes hospitalisées et des salariés.

Il représente l'établissement auprès des diverses administrations et organismes de tutelle.

*Secrétariat DG : 02 96 45 37 01
ou poste 3002
Secrétariat Général,
Responsable Affaires Médicales
02 96 45 37 36
poste 3003*

La Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales (DRH-RS)

La DRH-RS a pour mission de concevoir, proposer et faire appliquer la stratégie Ressources Humaines de la Fondation Bon Sauveur dans le respect du cadre légal et conventionnel.

- Elle organise les recrutements en fonction des besoins de notre population, des missions assignées et des moyens budgétaires.
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) organise la mobilité professionnelle et l'acquisition de nouvelles compétences.
- La gestion des rémunérations (paie, déclarations sociales) et des carrières. Cette GPEC doit permettre d'améliorer la prise en charge des personnes accueillies et suivies ainsi que les parcours et évolutions professionnels.
- La gestion des rémunérations doit permettre l'enregistrement de l'ensemble des variables de paie et les déclarations sociales.
- L'amélioration des conditions de travail est l'activité de la Direction des Ressources Humaines qui permet de rendre attractif, de fidéliser notre personnel et d'agir sur la qualité de vie au travail.

*Secrétariat DRH-RS : 02 96 45 37 84
ou poste 3015*



La Direction des Affaires Financières (DAF)

La DAF gère les budgets, les dépenses, les recettes et la trésorerie du Centre Hospitalier et des structures sociales et médico-sociales. Elle est garante du bon équilibre de la gestion des crédits affectés aux différents établissements de la Fondation.

DAF : 02 96 45 37 04 ou poste 3033

La Direction du Système d'Information et d'Organisation (DSIO)

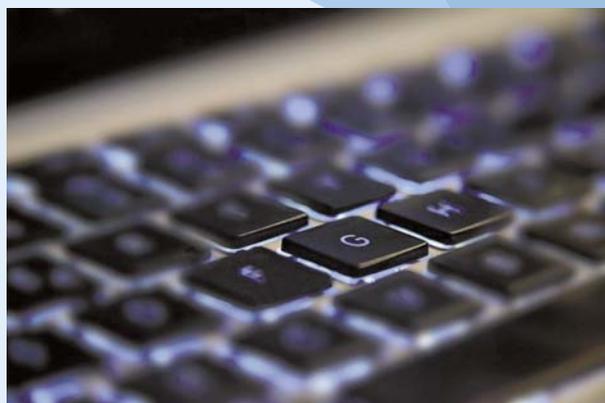
La DSIO gère l'ensemble des composants matériels informatiques (poste de travail, serveur, équipements de réseaux, système de stockage, de sauvegarde et d'impression, etc.) et logiciels du système d'information. Elle intègre le service informatique, et travaille en étroite collaboration avec le département d'information médicale (DIM) sur le dossier patient informatisé (Cortexte).

Hot-line Cortexte : 1000 ou 02 96 45 38 53

Le Service Informatique assure le déploiement, le suivi, la maintenance des composants nécessaires à l'exploitation des logiciels du système d'information de la Fondation. Il en assure également le support, de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi et vous pouvez adresser vos demandes soit par les bons informatiques accessibles sur chaque ordinateur, soit par téléphone en cas d'urgence en appelant :

le 1300 ou le 02 96 45 37 05

Hot-line Cortexte : 1000 ou 02 96 45 38 53



La Direction des Soins et Activités Paramédicales (DSAP), la Direction du Pôle Social et Médico-Social

La DSAP participe à l'élaboration de la politique de soins et des activités paramédicales. Elle en dirige

la mise en œuvre en collaboration étroite avec le Président de la CME, le DRH-RS, les Cadres de Direction, l'Ingénieur qualité/gestion des risques, les équipes médicales, les Cadres de Santé et les équipes soignantes. Elle planifie et organise l'accueil des stagiaires sur la Fondation en collaboration avec les centres de formation. Elle assure la présidence et l'animation des CSIRMT. Enfin, elle assure le management et la supervision des responsables soignants et des projets.

Secrétariat DSAP : 02 96 45 37 38
ou poste 3061

La Direction du Pôle Social et Médico-Social fédère les établissements du Pôle (FAM, MAS, EHPAD, Foyer de Vie, SAVS/SAMSAH...) et coordonne l'action des responsables de ces structures. Elle œuvre à créer des passerelles entre le sanitaire et le social et médico-social.

Secrétariat DPSMS : 02 96 45 37 38
ou poste 3061

Sous la responsabilité fonctionnelle de la DSAP, l'Equipe Socio-Thérapeutique et Culturelle agit en soutien des autres équipes soignantes des différents Pôles ou des structures médico-sociales ou sociale en proposant des activités spécialisées (ergothérapie, art-thérapie, musicothérapie, pratique culturelle, ateliers, jardin thérapeutique...) ou des actions collectives (animations sportives, culturelles, musicales...).

Bureau Pôle STC : 02 96 45 38 62
ou poste 3575

La Direction Logistique et Travaux, Achats et Sécurité (DLTA)

La DLTA est chargée :

- des services hôteliers et généraux : cuisine, blanchisserie, économat ;
- de l'ensemble des achats de l'établissement (hors informatique et pharmacie), y compris des dispositifs médicaux ;
- des services techniques (électricité, plomberie/chauffage, menuiserie, espaces verts, garage, entretien...) ;
- de la gestion des assurances ;
- de la sécurité incendie : surveillance des équipements, vérification de l'application des consignes de sécurité et gestion des clés ;
- de la mise en œuvre et du suivi des travaux relatifs à l'ensemble des établissements de la Fondation.

Les demandes de réparation courante se font par un système de bons de travaux informatique.

Le Service Qualité / Gestion des Risques

Le service qualité coordonne la démarche qualité et gestion des risques de la Fondation Bon Sauveur.

Il œuvre au quotidien à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et des prestations, au plus près des besoins et attentes des usagers, des évolutions du contexte réglementaire et des bonnes pratiques professionnelles.

Il occupe une position transversale à la croisée de tous les secteurs d'activité : soins, médico-social, social, médico-technique, logistique et administratif. Sa mission se décline très schématiquement en trois axes :

- Développer une culture qualité et de prévention,
 - Accompagner les équipes dans leur réflexion et leurs actions de développement de la qualité et de la gestion des risques,
 - Mettre en œuvre la démarche de certification du centre hospitalier. Celle-ci est menée tous les 4 ans par la haute Autorité de Santé (HAS). Elle vise à apporter une appréciation indépendante sur la qualité de l'établissement et de ses services.,
- La démarche qualité / gestion des risques ne se conçoit pas sans une implication active des professionnels et un engagement de l'encadrement.

*Service Qualité / Gestion des Risques : 3470
ou 02 96 45 37 87*

Le Service des Relations avec les Usagers (SRU)

Le SRU gère :

- l'accueil physique et téléphonique (tickets repas, gestion des clés, annuaire téléphonique, affranchissement, courrier...);
- l'accueil administratif du patient, le suivi administratif des hospitalisations sous contrainte en lien avec l'ARS, la logistique de transfert des patients vers les hôpitaux ou soins extérieurs programmés ;
- la facturation et le recouvrement des frais de séjour, le suivi administratif de l'accueil familial thérapeutique et des conventions de stage thérapeutiques.

Il veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches.

Accueil : 02 96 45 20 10 ou poste 9

*Horaires : • du lundi au vendredi de 8h à 20h30
• le samedi de 8h à 11h45 et de 13h à 16h30
• le dimanche et jours fériés de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30*

*Admissions : 02 96 45 37 02 ou poste 3021
Facturation : 3026/3027*



Le Service Communication

Sous la responsabilité du Directeur Général, le Service Communication :

- assure le suivi de la stratégie de communication de la Direction Générale,
- établit un lien entre les équipes fonctionnelles de la Fondation Bon Sauveur au travers de supports d'information et de communication, favorise la politique d'ouverture de la Fondation en direction du grand public, accompagne la politique culturelle et patrimoniale,
- conçoit ou coordonne les outils et actions de communication ; gère et optimise les impressions, éditions et publications ; assure le lien avec les acteurs de la chaîne graphique (imprimerie, signalétique, internet...) et autres partenaires (journalistes, correspondants, associations...).

*Service communication : 02 96 45 38 61
ou 3981*

Le Service de Santé au Travail

Chaque professionnel passe une visite médicale à l'embauche, au service de Santé au Travail (Bloc médical). En plus des convocations habituelles, le salarié peut prendre rendez-vous avec le médecin de santé au travail.

*Service de Santé au Travail : 3456
ou 02 96 45 38 85*

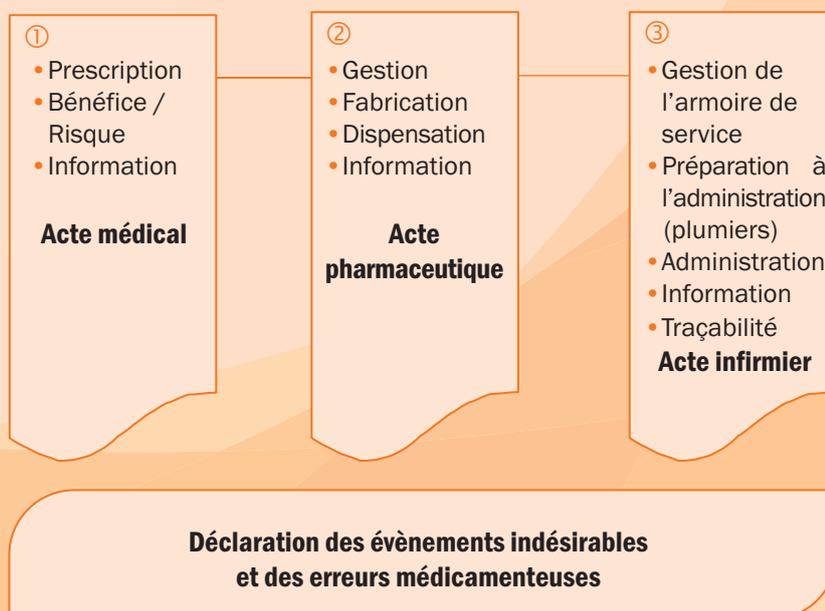
LA PHARMACIE

La pharmacie (ou P.U.I., Pharmacie à Usage Interne) a pour mission de :

- Assurer la gestion, l'approvisionnement, la préparation, le contrôle, la détention et la dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux stériles.
- Mener ou participer à toutes actions d'information sur les médicaments et les dispositifs médicaux.
- Concourir à la pharmacovigilance et à la matériovigilance.
- Mener ou participer à toutes actions susceptibles d'améliorer la qualité et la sécurité des traitements et des soins dans les domaines relevant de la compétence pharmaceutique afin de garantir le bon médicament, au bon moment, pour le bon malade, avec l'information associée.
- Assurer l'ETP dans le domaine du médicament par proposition d'un programme atelier du Médicament.
- Offrir la possibilité d'avoir, sous réserve de disponibilité, un entretien pharmaceutique lors de la préparation à la sortie d'un patient.

Le circuit du médicament implique différents professionnels, il est composé d'une série d'étapes successives réalisées dans différents lieux.

On peut les schématiser comme suit :



Les procédures du circuit du médicament sont disponibles sur Ap-taWeb.

On y retrouve aussi toutes les informations utiles concernant la pharmacie : fiches de bon usage des médicaments, listes des médicaments à ne pas broyer...

Des correspondants en pharmacie existent dans chaque service de soins afin de faciliter les échanges.

Horaires : du lundi au vendredi de 9h15 à 17h00, sauf le jeudi fermeture de 9h30 à 10h30.



Secrétariat Pharmacie
02 96 45 37 82
ou poste 3483

LAVAGE DES MAINS, SIMPLE ET EFFICACE

Le personnel veille à une bonne hygiène des mains : lavage simple des mains et à la désinfection des mains en utilisant les solutions hydro-alcooliques (SHA) ; 80% des infections sont manu portées !

Tout professionnel ayant connaissance d'une infection doit contacter l'infirmière hygiéniste au poste 3453 ou 02 96 45 37 45.



Mouillez-vous les mains avec de l'**eau**



Versez du **savon** dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : **doigts, paumes, dessus des mains et poignets**



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone **entre les doigts**



Nettoyez également **les ongles**



Rincez-vous les mains **sous l'eau**



Séchez-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique



Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez-le dans une poubelle (⚠ Veillez à ne pas toucher le couvercle de la poubelle lors de l'élimination de l'essuie-main)

PRÉCAUTIONS « STANDARD »

À RESPECTER

LORS DE SOINS À TOUT PATIENT

1 Lavage et/ou désinfection des mains

- Après le retrait des gants, entre deux patients, deux activités.
- Consulter les fiches décrivant la technique à utiliser dans chaque cas :
 - dans le classeur d'hygiène,
 - sur Aptaweb



3 Port de surblouses, lunettes, masques

- Si les soins ou manipulations exposent à un risque de projection ou d'aérosolisation de sang, ou tout autre produit d'origine humaine (aspiration, manipulation de matériel et linge souillés...).



5 Surfaces souillées

- Nettoyer puis désinfecter avec un désinfectant approprié les surfaces souillées par des projections ou aérosolisation de sang, ou tout autre produit d'origine humaine.



7 Si contact avec du sang ou liquide biologique** ...

- Après piqûre, blessure : lavage et antiseptie au niveau de la plaie.
- Après projection sur muqueuse (conjonctive) : rinçage abondant



2 Port de gants : les gants doivent être changés entre deux patients, deux activités.

- Si risque de contact avec du sang, ou tout autre produit d'origine humaine, les muqueuses ou la peau lésée du patient, notamment à l'occasion de soins à risque de piqûre (pose et dépose de voie veineuse, prélèvements sanguins...) et lors de la manipulation de tubes de prélèvements biologiques, linge et matériel souillés..



ET

- lors de tout soin, lorsque les mains du soignant comportent des lésions.

4 Matériel souillé

- **Matériel piquant/tranchant à usage unique** : ne pas recapuchonner les aiguilles, ne pas les désadapter à la main, déposer immédiatement après usage sans manipulation ce matériel dans un conteneur adapté, situé au plus près du soin, et dont le niveau maximal de remplissage est vérifié.

- **Matériel réutilisable** : manipuler avec précautions le matériel souillé par du sang ou tout autre produit d'origine humaine.

- Vérifier que le matériel a subi un procédé d'entretien (désinfection) approprié avant d'être réutilisé*.

6 Transport de prélèvements biologiques, de linge et de matériels souillés

- Les prélèvements biologiques, le linge et instruments souillés par du sang ou tout autre produit d'origine humaine doivent être transportés dans un emballage étanche, fermé et bien identifié.



* L'évaluation du risque de transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob conduit à mettre en œuvre les mesures indiquées dans la circulaire n°100 du 11 décembre 1995 relative aux précautions à observer pour la prévention de la transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

** Circulaire DGS/DH/DR7/DSS n° 98-228 du 9 avril 1998 relative aux recommandations de mise en œuvre d'un traitement anti-rétroviral après exposition au risque de transmission du VIH.



CONDUITE À TENIR
EN CAS D'**ACCIDENT**
PAR **EXPOSITION**
AU **SANG**



Immédiatement

Effectuer les premiers soins

- ▶ **Si piqûre ou projection de sang sur peau lésée...**
 - Ne pas faire saigner
 - Laver la plaie à l'eau et au savon
 - Désinfecter au Dakin (à défaut Bétadine ou alcool à 70°) - Temps de contact : 5 mn
- ▶ **Lors de projection dans l'œil ou sur les muqueuses...**
 - Rincer au sérum physiologique - Temps de rinçage 5 mn



Dans l'urgence

Contacter le cadre et le médecin*

* Médecin généraliste de l'unité, ou médecin d'astreinte, ou médecin libéral

- ▶ **Le salarié victime de l'AES contacte le cadre de l'unité / ASI et le médecin généraliste, ou pour l'extrahospitalier, le médecin libéral (de garde, hors heures ouvrables).**
- ▶ **Organisation du départ en urgence du salarié et du prélèvement (Intra/Extra) à un Centre Hospitalier Général pour un traitement éventuel par bithérapie dans les 4 heures.**

Prise en charge de la victime*

- Le cadre / ASI et la victime de l'AES remplissent le constat (formulaire «Constat descriptif d'AES»)
- Le médecin contacte les urgences du CHG choisies par la victime et remplit, pour les urgences, la fiche Cerfa 11383*-02 (certificat médical accident de travail)
- Le cadre / ASI organise le départ du salarié en urgence avec le formulaire constat AES + la fiche Cerfa.

Prise en charge du patient source (si identifié)

- Le médecin informe le patient/usager de l'accident et lui demande son consentement pour un prélèvement sanguin immédiat. Noter sur le bon de labo «Urgent : patient source, enquête AES»
- Le cadre / ASI organise le transport du prélèvement sanguin vers le CHG de Lannion (ou autre CHG, après accord préalable de l'urgentiste contacté).

- ▶ **Foyer de Vie Lanvollon** : si difficultés, hors heures ouvrables, contacter si besoin le généraliste d'astreinte à la Fondation / ASI. Possibilité, si difficultés, de déplacer un(e) infirmier(e) de la Fondation pour le prélèvement.

* Si la victime est un usager : l'orienter vers les urgences avec le formulaire «Constat descriptif AES».



Dans les 24 heures

Effectuer la déclaration

- ▶ **Se référer à la procédure « Accident de Travail »**
- ▶ **Signaler l'A.E.S. au service de Santé au Travail :**
le médecin de Santé au Travail assure le suivi du dossier A.E.S., si nécessaire (prélèvement sanguin à 3 et 6 mois).



BON À SAVOIR

Le Comité d'Entreprise

La complémentaire santé : le C.E. participe à la complémentaire santé de tous les salariés adhérents à raison de 10,75 € par personne.

Noël : des bons d'achat (CADHOC ou ANCV) sont octroyés (pour les salariés et leurs enfants en fonction de l'âge).

Vacances : le Comité d'Entreprise propose chaque année des nuitées (max. 8) chez différents partenaires (Pierre et Vacances, Odalys, Nemea) à des prix très attractifs et a mis en place depuis quelques années l'épargne vacances (octroi de chèques-vacances) basée sur le quotient familial.

Le Comité d'Entreprise a signé des conventions avec des organismes afin d'offrir aux salariés des tarifs préférentiels sur certaines prestations (Odalys/Vitalys, Néméa, Pierre et Vacances, Promovacances, Homair, Vagues Océanes, M.M.V., Vacances pour Tous, Jet Tours Voyages, Look Voyages...)

Les loisirs : le C.E. propose une billetterie à tarifs réduits pour les cinémas des Côtes d'Armor et Ecrans 29 sur Morlaix, l'Armoripark, la Récré des 3 Curés, les zoos de Pont-Scorff et Trégomeur, le Forum de la Mer à Trégastel, Aquabaie à Saint-Brieuc, Spa Ranolien, Océanopolis à Brest. Une réduction sur présentation de la carte C.E. est octroyée au Carré Magique de Lannion, au Théâtre du Champ au Roy de Guingamp et au Théâtre Bleu Pluriel à Trégueux

Les activités culturelles et sportives : le C.E. participe aux activités culturelles et sportives à proportion de 30 euros pour les salariés et par an, de 60 euros pour les enfants et par an en fonction de leur âge.

La garantie volontaire "Assurance Décès" : tous les salariés en C.D.I. peuvent y adhérer (formu-

laire à remplir au C.E.), à titre individuel ou familial. Le formulaire est à renseigner en fin d'année pour une cotisation prélevée en début d'année (février ou mars) sur la fiche de paie ou payable au C.E. par chèque pour les personnes retraitées ou en disponibilité.

*Informations sur le site www.cefbs.net
Secrétariat C.E. : 02 96 45 12 52
ou poste 3950*

Tenue professionnelle

Pour le personnel soignant, le port d'une blouse ou d'une tunique/pantalon est obligatoire. La tenue est fournie par la blanchisserie de l'établissement aux heures d'ouverture : 8h-12h du lundi au vendredi. Elle est obligatoirement entretenue (ou lavée) par la Fondation.

*Blanchisserie : 02 96 45 38 12
ou poste 3542*

Le port de chaussures fermées (qui maintiennent le pied) et réservées à l'usage professionnel est recommandé.

Pour optimiser le lavage des mains, les avant-bras sont dénudés et le port de bijoux est pros- crit. Les ongles sont propres, courts et sans vernis.

Pour la filière logistique, il existe un catalogue des équipements de protection individuelle consulta- ble sous Aptaweb.



Restauration

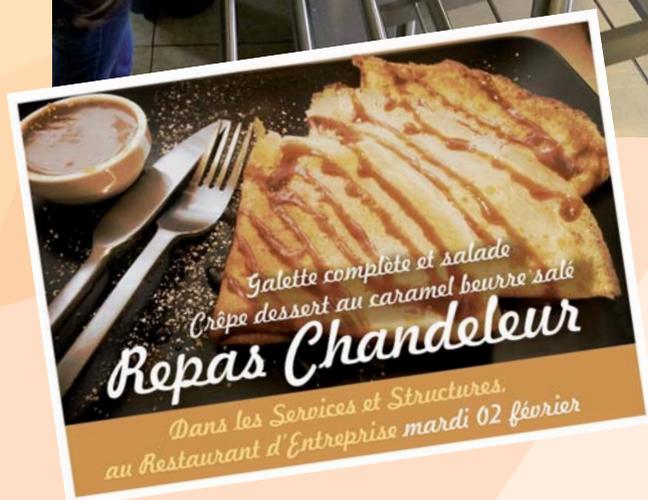
Sur le site du Centre Hospitalier :

- Les repas peuvent être pris au restaurant d'entreprise de la fondation. Le restaurant d'entreprise est ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30, fermé le samedi, dimanche et les jours fériés.
- Les tickets repas et les badges (contre caution) sont à retirer à l'accueil de l'établissement.
- Le prix du repas au restaurant d'entreprise est pris en charge pour 1/3 par la Fondation Bon Sauveur, 1/3 par le Comité d'Entreprise, 1/3 par le salarié (soit 2,80 €).
- Le repas est composé d'une entrée, d'un plat de résistance, d'une salade, d'un fromage ou un dessert. Des repas thématiques sont régulièrement proposés.

Responsable cuisine : 3550
ou 02 96 45 37 11

Sur les sites extérieurs :

L'équipe vous renseignera sur les diverses possibilités.



Centre d'Information et de Documentation (CID)

Le CID dispose d'une bibliothèque. Tout salarié peut se rendre au CID pour consulter les revues professionnelles, emprunter des livres et y rechercher des informations professionnelles. La liste des ouvrages et des abonnements aux revues, disponibles au CID, est consultable sur le site intranet.

Ouverture :

Lundi après-midi 13h30 à 17h30,
Mardi 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30,
Jeudi après-midi 13h30 à 17h30,
Vendredi 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30.

CID : 3980
ou 02 96 45 38 52



LIRE SON BULLETIN SIMPLIFIÉ

- Santé
- Accident/Maladie professionnelle
- Caisse de Retraite
- Allocations familiales
- Pôle Emploi
- Autres contributions de l'employeur
- CSG/CRDS
- Réduction Fillon

Emploi de référence au sein de la CCN51 (La CCN51 est consultable sur Aptaweb).
Le coefficient est déterminé par la CCN51.
Votre salaire brut correspond au coefficient x valeur du point.
A ce jour, la valeur du point est de 4.403.
Cette valeur du point est issue d'une négociation annuelle entre la FEHAP et les syndicats représentatifs des salariés.

● Etablissement d'affectation

Bulletin de Salaire

FONDATION BON SAUVEUR
CH BEGARD BON SAUVEUR
1 Rue du Bon Sauveur BP1
22140 BEGARD

Période : du 01/01/2017 au 31/01/2017
Bulletin n° : 115
Matricule : 10057

Service : 2001A KER AVEL A
M. L'HOSPITALIER Sauveur
1 rue Soeur Vauban
22140 BEGARD

3879447960011 APE : 8610Z

Convention Collective : CCN51 - Avenant 2014-02
Filière : LOGISTIQUE
Qualification Conventionnelle : AGENT DES SERVICES LOGISTIQUES NIV2
Emploi : AGENT DE SERVICE LOGISTIQUE
Coefficient : 312
Echelon : 16 19-20 EME ANNEE

Début de contrat : 01/11/1996
Date d'entrée : 01/11/1996
N° de sécurité sociale : 2560321311589 20

Eléments de salaire	Base		Salaire		Employeur	
	Base	Taux	Montants	Taux	Montants	Montants
Salaire indiciaire CCN51 renouvelé	312,00	4,403	1 373,74			
Salaire de base conventionnel			1 472,00			
Minimum						
Complément sur SMIC						
Prime d'ancienneté Avenant 2014-02			8,27			
Indemnité de carrière	1,88	4,403	8,27			
Prorata au temps de travail CCN51	1 480,27	18,000	266,45			
Indemnité dimanches et fériés -heures-	12,00	4,403	52,84			
Absences pour Congés payés du 02/12/2016 au 10/12/2016	1 799,56	151,670	1 799,56			
Montant absence pour CP (Jours)	16,00	6,780	108,49			
Maintien absence CP (Jours)	6,00					
Gains bruts						151,67
Cotisations et contributions sociales						
SANTÉ						
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès (URSAFF)	1 908,05	0,750	-14,31	12,890		245,95
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès (Prévoyance)	1 908,05	0,430	-8,20	2,310		44,08
Complémentaire Santé (Mutuelle)	1 908,05		-2,68			28,70
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES						
Sécurité Sociale plafonnée	1 908,05					29,38
Sécurité Sociale déplafonnée (URSAFF)	1 908,05	6,900		1,540		
Complémentaire Tranche 1 (Retraite complémentaire)	1 908,05	0,400	-131,66			163,14
FAMILLE-SECURITE SOCIALE						
ASSURANCE CHOMAGE	1 908,05	5,240	-7,63	8,550		36,25
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	1 908,05		-99,98	1,900		128,99
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	1 908,05			6,760		65,83
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	1 908,05			3,450		80,14
ALLEGEMENT DE COTISATIONS						
Total des cotisations et contributions	1 911,76	2,400	-45,79	4,200		270,65
	1 911,76	5,100	-97,50			
		2,900	-55,44			
Total versé par l'employeur			463,19			-218,66
						874,45
						253,00

Droits Repos Compensateurs pour les CDI à temps complet (151,67 h)

Chaque jour effectivement travaillé, le salarié acquiert 18 RC pour 202 jours, sur la base du nombre de jours de travail multiplié par 0,08911

Exemples :

202 jours x 0,08911 = 18 RC/RCS
197 jours x 0,08911 = 17,55 RC/RCS

Réduction Fillon, réduction de taux de cotisation d'allocations familiales sur les rémunérations brutes inférieures ou égales à 3,5 SMIC

Cumul Brut	1 908,05	Cumul congés acquis prévisionnel N	19,34
Cumul Net Imposable	1 529,00	Cumul congés acquis N-1	29,00
Cumul Heures	151,67	Cumul congés pris N	
Cumul Avantages en nature		Cumul congés pris N-1	19,00

PETIT LEXIQUE DES SIGLES USUELS

ADAPEI	Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales	EMPP	Equipe Mobile Précarité en Psychiatrie
ACAP	Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection	EPP	Evaluation des Pratiques Professionnelles
AFT	Accueil Familial Thérapeutique	ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
AMP	Antenne Médico-Psychologique ou Aide Médico-Psychologique	FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
ANAES	Agence Nationale d'Accréditation des Etablissements Sanitaires	FNAP-PSY	Fédération Nationale des Anciens Patients en Psychiatrie
ARS	Agence Régionale de Santé	HAS	Haute Autorité de Santé
AS	Assistante Sociale ou Aide Soignant	HJ	Hôpital de Jour
ASE	Aide Sociale à l'Enfance	IAO	Infirmier(e) d'Accueil et d'Orientation
ATIH	Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation	IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel	IME	Institut Médico-Educatif
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
CES	Certificat d'Etudes Spécialisées (de Psychiatrie)	ISP	Infirmiers de Secteur Psychiatrique
CH	Centre Hospitalier	LIEU	Lieu d'Information et d'Ecoute Utile
CHG	Centre Hospitalier Général	MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
CHR	Centre Hospitalier Régional	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunes
CHU	Centre Hospitalier Universitaire	PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
CLUD	Comité de Lutte contre la Douleur	PMI	Protection Maternelle et Infantile
CMP	Centre Médico-Psychologique	REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
CMPEA	Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents	SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
CMPT	Centre Médico-Psycho Thérapeutique	SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
CDU	Commission des Usagers	SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	TED	Trouble Envahissant du Développement
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	UEO	Unité d'Evaluation et d'Orientation
DSAP	Direction des Soins et Activités Paramédicales	UHCD	Unité d'Hospitalisation de Courte Durée
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	UHSC	Unité d'Hospitalisation Sans Consentement
ELSA	Equipe de Liaison et des Soins en Addictologie	USPP	Unité de Soins Prolongés en Psychiatrie
EMIA	Equipe Mobile d'Intervention pour Adultes Autistes	UNAFAM	Union Nationale des Amis et des Familles de Malades psychiques
		VAD	Visite A Domicile

ANNUAIRE DES NUMÉROS ABRÉGÉS

SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

N° abrégé3421
Accès extérieur02 96 45 38 50

POLE TREGOR GOELO

Unité Saint-Luc	3111 / 3112 (Pharmacie)
Secrétariat médical3101 / 3102
Unité Sainte-Camille3239 / 3233
Secrétariat médical3231

POLE ARGOAT

Unité Ker Avel	3211 (Pharmacie)/ 3212
Secrétariat médical3201 / 3202
USPP Saint-Bernard3311
Extra-hospitalier Bégard3271 / 3281
Extra-hospitalier Guingamp1125
CMP Guingamp-Pabu1125
HJ Guingamp1428
CMP Callac1431
CMP / CATTTP Quintin1429
CMP Bégard3281
CMP / CATTTP Saint-Quay Portrieux1057

POLE INFANTO-JUVENILE

Secrétariat médical1058
CMPEA Guingamp1058
HJ* enfants Guingamp1411
CMPEA/ CATTTP Guingamp1125
CMPEA Lannion1059
HJ enfants Lannion1303
HJ adolescents Lannion389
CATTTP Lannion1023
CMPEA / CATTTP Paimpol1383
HJ enfants Paimpol5106
CATTTP Paimpol5111

POLE POPULATIONS SPECIFIQUES

Clinique d'Addictologie3431/3432
Hôpital de jour secrétariat3425
Unité Psychogériatrie3351

SERVICE SOCIO THERAPEUTIQUE ET CULTUREL

Bureau3573
Salles culturelles3985 / 3986

POLE SOCIAL ET MEDICO SOCIAL

EHPAD «LA RESIDENCE DE L'ABBAYE»

Secrétariat3601
Portable infirmiers3612

FAM «LA MAISON DES FONTAINES»

Secrétariat3651
Secrétariat3671

SAVS/SAMSAH

Secrétariat3631
-------------	-----------

Foyer De Vie « Résidence Henri-Terret»

Secrétariat5151
-------------	-----------

ADMINISTRATION

Standard9
Secrétariat Direction Générale3002
Secrétariat Général3003
Admissions (SRU)3021
Ressources Humaines (DRH)3015
Affaires Financières (DAF)3032
Soins Infirmiers (DSAP)3061
Informatique (DSIO)1300
Communication3981

QUALITE / GESTION DES RISQUES

Secrétariat3471
-------------	-----------

LOGISTIQUE, TRAVAUX ET ACHATS

Achats (secrétariat)3051
Magasin (bureau)3531/3533
Lingerie3540
Cuisine3550/3551
Hygiène Hôtelière3390
Sécurité3590 / 3591
Secrétariat Services Technique3500

BLOC MEDICAL / PHARMACIE

Pharmacie3481
Bloc médical3451
Service de Médecine au Travail3456

PLAN DU SITE DU CENTRE HOSPITALIER

- 01** Unité d'Admission en Psychogériatrie
- 02** «Saint-Luc» Unité d'Admission Pôle Trégor Goëlo, S.A.O. Service d'Accueil et d'Orientation
- 03** «Ker Avel» Unité d'Admission Pôle Argoat
- 04** «Saint-Bernard» Unité de Soins Prolongés en Psychiatrie
- 05** Clinique d'Addictologie de Bégard
- 06** «Saint-Camille» Unité d'Hospitalisation Sans Consentement
- 07** C.M.P. / C.A.T.T.P. / Hôpital de Jour
- 08** Service Socio-Thérapeutique et Socio-Culturel, Psychomotricité
- 09** Jardin Thérapeutique
- 10** Pharmacie Centrale
- 11** Bloc Médical, Santé au Travail, Salle Bréhat
- 12** Hôpital de Jour en Addictologie
- 19** SAVS/SAMSAH de Bégard
- 20** EHPAD «La Résidence de l'Abbaye»
- 21** FAM «La Maison des Fontaines»
- 22** MAS «La Maison des Roseaux»
- 23** MAS 3
- 28** Menuiserie
- 29** Electricien
- 30** Lingerie
- 31** Cuisine
- 32** Economat
- 33** Garage
- 38** Salle de Conférences
- 39** Service d'Information et Archives Médicales
C.I.D. (Centre d'Information et de Documentation) | D.I.M. (Département de l'Information Médicale) | Archives Médicales et Administratives | Dossier Patient Informatisé Cortexte
- 40** Admission / Administration
RDC : Service des Relations avec les Usagers (S.R.U.) | D.R.H.-R.S. | D.S.I.O.
1er étage : Direction Générale | Secrétariat Général | Resp. Affaires Médicales | D.S.A.P. | D.L.T.A | Service Communication
2ème étage : D.A.F
- 41** Pierre-François Jamet
RDC : Services Techniques
1er étage : Service Qualité et Gestion des Risques
Salles de Réunion : Groix (RdC), Molène (1er), Batz (2ème), Guernesey (2ème)
- 42** Cafétéria
- 43** Chapelle
- 44** Restaurant d'Entreprise
- 45** Comité d'Entreprise, Locaux Syndicaux
- 46** Les 3 Logis - «Allée aux Moines»
- 47** Les 3 Logis - «Saint-Vincent»
- 48** Salles Anne Le Roy et Mélanie Corbel | Bureau du Président
- 49** Salles de Pratique Culturelle
- 50** Les 3 Logis - «Ker Benoît»







➤ En savoir +

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les documents suivants (disponibles sous Aptaweb) :

- Règlement intérieur de la Fondation Bon Sauveur,
- Règlement intérieur des unités,
- Règlement intérieur de la Commission des Usagers
- Panorama de la Fondation Bon Sauveur,
- Convention Collective CCN51,
- Charte de l'usager en santé mentale,
- Charte de la personne hospitalisée,
- Charte de l'enfant accompagné en pédopsychiatrie,
- Charte de l'enfant hospitalisé,
- Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante,
- Charte de la personne accueillie,
- Charte de la laïcité dans les services publics,
- Charte informatique,
- Charte Cortexte

